

EMBARGO
jusqu'à
jeudi 6 octobre 2022, 9h30

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ARRETE PORTANT APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN FINANCIER POUR LA PERIODE 2023–2026 LIEE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « PLAN EQUILIBRE 22-26 »

Delémont, le 27 septembre 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement vous soumet en annexe un projet d'arrêté portant approbation de l'actualisation du plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan Equilibre 22-26 ».

Il vous invite à l'accepter et le motive comme il suit :

1. Introduction
2. Analyse économique et financière
3. Constats et enjeux
4. Visions et orientations stratégiques
5. Mesures d'économies (PE 22-26)
6. Modernisation de l'administration
7. Conclusion

1 Introduction

1.1 Objectif du message

Le présent message donne la vue d'ensemble sur les mesures prévues dans le cadre du Plan Equilibre 22-26 (PE 22-26 par la suite), sur des visions et orientations stratégiques et sur une première réforme envisagée dans ce cadre, à savoir le projet de Modernisation de l'administration.

Au-delà des objectifs financiers, les mesures envisagées doivent s'inscrire dans des visions et des orientations stratégiques. Idéalement, les mesures doivent poursuivre deux objectifs, à savoir une cohérence entre l'amélioration de la situation financière et l'optimisation de fonctionnement de l'administration ainsi que des prestations délivrées. Certaines mesures ne poursuivant pas ces deux objectifs sont toutefois envisagées, mais de manière transitoire.

Le présent message consolide à la fois les objectifs d'économies réunis sous la forme de paquets de mesures PE 22-26, impactant déjà le budget 2023, les visions et orientations stratégiques à mettre en œuvre sous forme de projets stratégiques dans une temporalité qui dépasse 2026. Parmi ces visions et orientations stratégiques, le Gouvernement propose de lancer une première réforme stratégique : le projet de Modernisation de l'administration.

Le Parlement est invité à se positionner sur les mesures d'économies qui lui sont soumises et la révision du plan financier qui en découle. Il lui est également demandé de prendre connaissance des visions et orientations stratégiques et de valider l'objectif général et la méthode de la réforme Modernisation de l'administration ainsi que les ressources nécessaires à son lancement.

1.2 Organisation

Les travaux du PE 22-26 ont été conduits par un comité de pilotage (Copil), sous la direction de la cheffe du DFI. L'appui d'un consultant externe a également été requis. Naturellement dépourvu de rôle décisionnel, le Copil a agi en tant qu'organe d'analyse technique afin de proposer des variantes et de préparer les décisions du Gouvernement. Par ailleurs, l'analyse technique des pistes n'a été possible qu'avec le soutien des services concernés. Le choix des pistes retenues s'est fait en accord avec les départements.

Suite à diverses étapes d'analyse et de consolidation, le Gouvernement a ainsi pu prendre les décisions requises et proposer à votre Autorité des paquets de mesures par axes et groupes de prestations. Le présent message donne la vue d'ensemble des propositions dont les éventuels actes législatifs d'application accompagneront les prochains budgets ou feront l'objet d'un rapport spécifique en fonction des délais requis. La concrétisation de certaines mesures relève du Gouvernement alors que d'autres nécessitent une décision parlementaire.

1.3 Méthode et travaux réalisés

Depuis sa première séance, le 9 février 2022, le Copil s'est réuni à une dizaine de reprises jusqu'en août 2022. Les pistes à analyser proviennent de différents niveaux. Ainsi, les réflexions menées par les autorités cantonales lors du processus budgétaire 2022 ont constitué une première base et ont été compilées dans un tableau analytique. Elles ont été complétées par les nouvelles réflexions du Gouvernement, des groupes politiques, remises par l'intermédiaire de la commission de gestion et des finances (CGF) à la fin mars 2022, les propositions de l'administration et du mandataire. Au total, ce sont près de 300 pistes qui ont été analysées.

Différents axes d'analyse ont été définis: ressources humaines (RH) ; fiscalité et recettes ; aides sociales et individuelles ; prestations. Pour faciliter l'analyse, ce dernier axe a par la suite été divisé en 6 groupes de prestations basés sur la classification fonctionnelle suivante : administration, sécurité publique, formation/culture/sports, santé, environnement/équipement et économie publique.

Les analyses des pistes ont porté sur la faisabilité technique, le cadre légal, l'impact financier mesuré par le service concerné, la pérennité et la dimension structurelle.

Le Gouvernement a transmis au Copil des indications initiales, à savoir éviter les coupes linéaires et s'efforcer d'apporter de la cohérence d'ensemble, au regard des différents enjeux, des visions et orientations stratégiques. En effet, lors d'ateliers menés durant le printemps 2022, le Copil a fait ressortir l'importance d'avoir à la fois des mesures qui font du sens en tenant compte des enjeux et stratégies futurs pour le canton, et dont la mise en œuvre s'échelonne sur le moyen et long terme. Le Gouvernement a également tenu à éviter les mesures dont l'impact social pourrait être trop dommageable dans une période où les incertitudes sont déjà importantes et mettent à mal le pouvoir d'achat (crises sanitaire, énergétique et climatique, géopolitique et inflationniste). Ainsi, une augmentation linéaire de la fiscalité a été écartée. Sur le plan social, les mesures proposées

cherchent à réduire l'assiette des bénéficiaires, en encourageant la réinsertion. Le niveau des aides a été préservé dans toute la mesure du possible.

Des mesures « budgétaires » dont l'objectif est de passer le cap difficile des prochains exercices restent néanmoins nécessaires. Ces éléments seront repris dans les chapitres suivants du rapport.

Le Gouvernement a mené de nombreuses séances sur le sujet durant les trois premiers trimestres. Les échanges avec le Copil ont montré la nécessité de structurer les pistes proposées en paquets cohérents et de mettre au jour plusieurs scénarios.

Au final, après l'analyse d'environ 300 pistes, ce sont 85 mesures qui sont retenues dans le PE 22-26. Elles sont regroupées selon les 4 axes et 6 groupes de prestations définis plus haut et portent sur un total d'économies possibles de 34 millions de francs à l'horizon 2026. Dans une perspective portant sur le moyen terme, le Gouvernement a retenu plusieurs visions et orientations stratégiques qu'il est déterminé à poursuivre.

Comme elle l'a souhaité, la CGF a été impliquée dans le processus. Plusieurs points de situation lui ont été exposés lors de quatre de ses séances. Des rencontres ont également eu lieu entre mai et juillet 2022 avec la coordination des syndicats (CDS) lors desquelles cette dernière a pu faire part de ses premières observations. D'autres rencontres sont prévues avec l'ensemble des partenaires concernés par le projet durant l'automne 2022.

2 Analyse économique et financière

2.1 Situation et perspectives économiques

Les prévisions économiques prévalant au premier semestre de l'année 2022 sont marquées par la situation mondiale instable en raison de la guerre en Ukraine et les incertitudes engendrées sur le plan énergétique, en Europe ainsi qu'en Suisse. Cette situation aggrave les problèmes d'approvisionnement déjà constatés lors de la crise sanitaire de la Covid. La pandémie n'est pas terminée et une dégradation de la situation avec d'éventuelles nouvelles restrictions d'ici la fin de l'année ne peut pas être exclue à ce stade.

La pandémie à laquelle se sont ajoutées les difficultés d'approvisionnement énergétique ont un effet inflationniste important sur l'ensemble de la production mondiale. Selon une annonce du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) faite en juin 2022, une inflation de 2,5% est attendue sur le plan suisse pour l'année 2022 (de janvier à décembre). L'inflation devrait être contenue à 1,4 % en 2023. Dans ce contexte défavorable, après un premier trimestre 2022 prometteur dominé par un effet de rattrapage post-Covid, le SECO a baissé ses prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) suisse 2022 de 2,8% en mars à 2,6% en juin. Pour 2023, la croissance prévue s'établit à 1,9%.

Vue la grande incertitude internationale, le SECO a publié un scénario négatif pour 2023 avec une stagnation du PIB (croissance de 0% au lieu de 1,9% dans le scénario de base) et une inflation de 2,3% (au lieu de 1,4% dans le scénario de base). Les livraisons de gaz naturel de la Russie vers l'Europe semblent largement et durablement stoppées. Elles ne pourront être que très partiellement remplacées par des sources alternatives à court terme. La forte et continue hausse des prix de l'énergie renforcerait la dynamique des prix déjà élevée, particulièrement en Europe. Un tel scénario pèserait sur l'ensemble de l'économie, particulièrement sur l'industrie, et par conséquent sur la Suisse. L'évolution de l'approvisionnement énergétique de cet automne sera un indicateur fort de l'évolution de l'économie pour 2023.

Sur le plan fiscal, la Confédération prépare la mise en œuvre de l'imposition particulière des grandes entreprises qui fait suite au projet conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20 sur l'imposition minimale de l'économie numérique et de groupes internationaux. Par une imposition complémentaire, l'OCDE souhaite ainsi garantir une imposition minimale de 15%. Si la Suisse ne transfère pas ce modèle sur son territoire, elle prend le risque que l'impôt complémentaire soit prélevé hors de ses frontières. Les modalités du projet, actuellement en débat aux Chambres fédérales, prévoient que la Confédération conservera 25% des recettes supplémentaires, 75% allant aux cantons, afin de financer notamment un maintien de l'attrait de la place économique suisse. Certains cantons redoutent toutefois que l'impôt complémentaire puisse accentuer les disparités entre eux. C'est la raison pour laquelle la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) et un grand nombre de cantons demandent qu'une analyse approfondie des conséquences de la réforme sur la péréquation financière s'appuyant sur les données fiscales actuelles soit effectuée dans le cadre du rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2026-2029.

Les perspectives sont préoccupantes et risquent de peser sur les finances des collectivités. Plus que jamais, des finances saines sont nécessaires pour faire face aux nombreux défis. Le PE 22-26 prend une acuité accrue dans ce contexte. Il doit non seulement permettre des économies à court et moyen terme mais il doit aussi amorcer des réflexions stratégiques et orienter l'action de l'Etat et des communes vers des domaines prioritaires pour l'avenir du canton du Jura.

2.2 Perspectives financières

2.2.1 Actualisation du Plan financier avant les mesures du PE 22-26

Le plan financier indique, avec un niveau de précision moindre que le budget, les tendances fortes des charges, des revenus, du degré d'autofinancement et de l'endettement cantonal.

La présente actualisation du plan financier 2023 – 2026 tient compte d'un environnement soumis à d'importants événements pour les finances cantonales. Elle permet également de donner suite aux décisions prises par le Parlement en décembre 2021, soit d'intégrer les mesures du PE 22-26 permettant de corriger la situation financière projetée.

Les principales hypothèses et paramètres retenus sont développés en annexe et se réfèrent aux observations faites entre juin et août 2022. Ils seront naturellement adaptés aux circonstances lors de la prochaine actualisation prévue l'année prochaine. L'évolution des tendances pour les principales rubriques se base sur le budget 2023 qui est présenté en parallèle.

L'actualisation du plan financier avant les mesures du PE 22-26 présente les variations suivantes :

Chiffres exprimés en millions de francs (sauf indication contraire)	2023	2024	2025	2026
Avant PE 22-26 et prélèvement dans la réserve				
Résultat projeté (en 2021)	-42.9	-47.8	-41.0	-33.1
Résultat projeté (en 2022)	-36.0	-50.4	-39.2	-34.2
Variation	6.9	-2.6	1.8	-1.1
Prélèvement dans la réserve	-21.5	-9.0		
Résultat projeté en 2022 avant PE 22-26	-14.5	-41.4	-39.2	-34.2

Présenté globalement, le résultat avant le PE 22-26 varie surtout en 2023 et 2024 suite au prélèvement dans la réserve pour politique budgétaire pour respectivement 21,5 millions et 9 millions. Les bonnes nouvelles observées aux comptes 2021 ont permis de conserver ladite réserve pour les années à venir.

Les ressources nécessaires à l'accueil de la ville de Moutier sont financées par un fonds constitué spécifiquement à cet effet. Un message relatif à ce financement est transmis par le Gouvernement au Parlement en parallèle au budget 2023. Les effets financiers seront comptabilisés sur le compte de résultat suite à la dissolution du fonds prévue après 2026 (au plus tard dans les deux années qui suivent l'exécution complète du partage des biens).

L'actualisation du plan financier a permis d'identifier les événements favorables suivants :

- L'amélioration des recettes fiscales pour les personnes morales par rapport aux prévisions est confirmée malgré le contexte international. L'impôt en provenance des personnes physiques bénéficie de l'augmentation escomptée au niveau des salaires par rapport à l'inflation (après

correction de la progression à froid). Des recettes supplémentaires au précédent plan financier sont également attendues en matière de part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD).

- Les conséquences de la pandémie sur l'économie jurassienne ainsi marquée en 2020 vont très probablement impliquer une augmentation des montants reçus au titre de la péréquation financière en 2024 et 2025, ainsi que partiellement en 2026.
- Les prévisions intègrent globalement une moindre progression des charges que celle prévue lors de la précédente planification dans le domaine de la santé. Le taux annuel moyen de progression demeure toutefois supérieur à celui des charges totales de l'Etat.
- Malgré l'augmentation des taux d'intérêts à court et long terme, la structure de la dette et les mesures du PE 22-26 permettent une réduction des charges d'intérêts par rapport aux projections de l'an dernier.

L'actualisation du plan financier a permis d'identifier les événements défavorables suivants :

- L'inflation nécessite une adaptation des hypothèses pour l'évolution des charges salariales non seulement pour l'année 2023 mais également pour les années 2024 et suivantes.
- L'accueil des réfugiés ukrainiens explique la progression des charges en matière d'asile.
- L'augmentation du prix de l'énergie a également nouvellement été pris en considération.
- Les charges dans le domaine social sont également attendues de manière plus importante que lors de l'exercice précédent.
- Les pertes importantes annoncées par la Banque nationale suisse (BNS) à l'issue du premier semestre nécessitent une révision à la baisse des montants à encaisser à titre de répartition des excédents (quatre parts au lieu de six).

2.2.2 Actualisation du Plan financier suite aux mesures du PE 22-26

Le niveau des déficits annoncés dans le cadre du plan financier l'année passée nécessitait de mener un programme de mesures. Les projections s'écartaient très largement du cadre fixé par le mécanisme du frein à l'endettement.

Le projet PE 22-26 vise à garantir le financement nécessaire à la réalisation des prestations régaliennes et des projets attendus pour la présente législature et celles qui suivront.

Chiffres exprimés en millions de francs (sauf indication contraire)	2023	2024	2025	2026
Résultat				
Résultat avant les mesures PE 22-26	-14.5	-41.7	-39.4	-34.4
Mesures PE 22-26	8.6	30.1	33.9	30.7
Résultat après PE 22-26	-5.9	-11.5	-5.6	-3.7
Investissements nets				
Investissements nets avant PE 22-26	33.9	37.8	39.8	38.8
Mesures PE 22-26	2.8	2.9	3.4	3.4
Investissements nets après PE 22-26	31.1	34.9	36.3	35.4
Principaux indicateurs				
Total mesures PE 22-26	11.4	33.0	37.3	34.2
Degré d'autofinancement (selon LFIN, minimum de 80%)	81%	56%	73%	80.1%
Dette brute planifiée	406.5	431.3	441.5	448.9
Fortune	44.4	35.1	19.7	1.5

Les efforts financiers globaux en lien avec les mesures du PE 22-26 permettent, entre 2024 et 2026, de réduire le déficit entre 30 et 34 millions. Le plan financier des investissements présenté l'année passée est adapté de l'ordre de 3 millions. Il sera procédé à une mise à jour détaillée par objet d'investissement dans le cadre du processus budgétaire 2024. Les enveloppes attendues de l'ordre de 35 millions s'avèrent tant supérieures au budget 2023 qu'aux derniers comptes.

Les mesures permettent d'ores et déjà de maintenir la dette à un niveau soutenable et de conserver une fortune. Les résultats projetés sont davantage en ligne avec le mécanisme du frein à l'endettement. Comme attendu, l'année 2024 s'avère particulièrement contraignante suite à un cumul de divers événements.

Pour la population, de telles projections permettent de continuer à délivrer les prestations. Le projet « Modernisation de l'administration » tout comme les autres projets stratégiques retenus dans le cadre du PE 22-26 permettront de se rapprocher à l'échéance de 2026 de l'objectif global de 40 millions. Les effets financiers favorables s'avèrent toutefois difficilement quantifiables à ce jour.

En fonction de leur concrétisation et de l'évolution de l'environnement, il pourrait ainsi être attendu que les actions politiques dans le canton du Jura en lien avec des visions stratégiques soient moins limitées par les disponibilités financières qu'actuellement.

3 Constats et enjeux

La démarche propre au PE 22-26 est accompagnée par NG Consulting, M. Nicolas Gigandet, ancien directeur du Service financier de l'État de Neuchâtel, qui a conduit un processus similaire entre 2009 et 2016 dans ledit canton. Il a participé aux séances du Copil ainsi qu'aux ateliers du mois d'avril. Ces rencontres et les différents échanges menés avec plusieurs services ont mis en

évidence, sous un regard externe, les enjeux principaux pour le canton du Jura. Ce regard a été partagé avec le Gouvernement. Bien que les constats ne soient pas nouveaux pour les autorités du Canton, il semble pertinent de les rappeler ici. Trois domaines se détachent.

3.1 Les relations entre l'État et les communes

Dans un canton dont la taille, en termes de population, est modeste (environ 74'000 habitants), il apparaît que les collaborations entre l'Etat et les communes restent faibles. Vu la population cantonale, le nombre de communes est élevé, soit 53 communes pour une moyenne de 1'396 habitants par commune. A titre de comparaison, Neuchâtel (env. 180'000 habitants) compte 27 communes en 2021, soit 6'667 habitants en moyenne par commune ; Fribourg (env. 320'000 habitants) et 126 communes, soit une moyenne de 2'540 habitants/commune ; Glaris (env. 41'000) et 3 communes, soit une moyenne de 13'667 habitants/commune.

Le potentiel de synergies n'est certainement pas exploité, tant avec les communes qu'avec les instances proches de ces dernières. La réforme pendante de la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes devra être reprise et menée à bien dans une temporalité qui reste à définir. En parallèle, l'encouragement au regroupement des entités communales doit se poursuivre.

3.2 La réorganisation de l'administration

Une réflexion sur les prestations fournies par l'Etat et des processus de délivrance a été demandée et soutenue par les groupes politiques dans le cadre des travaux sur le PE 22-26. L'Etat avait initié le projet Repenser l'Etat avant de prioriser une action ciblée sur les défis financiers, dont l'urgence s'est accrue avec la pandémie. Des mesures financières ne sauraient être détachées d'une réorganisation stratégique de l'administration afin d'obtenir des améliorations pérennes et un gain en compétitivité pour le canton.

L'administration jurassienne n'a pas les moyens de tout faire et doit donc cibler ses actions. Une telle analyse ne peut pas être conduite sans des missions, des stratégies et des objectifs clairs qui doivent être au préalable posés par les autorités politiques. Sur cette base, les services seront en mesure de proposer aux autorités des priorisations de prestations, une digitalisation accrue et des synergies avec les communes, peut-être sous la forme d'organisations mutualisées dans certains secteurs. La politique des ressources humaines (RH) doit également s'adapter à ce nouveau contexte et mieux répondre aux besoins des nouvelles générations. Elle doit alors être plus orientée vers les objectifs et mieux valoriser les compétences. L'ergonomie des espaces d'accueil et de travail évolue également et le télétravail a ouvert un nouveau champ de possibilités. La localisation et l'organisation des espaces doivent également être repensées dans ce cadre. Finalement, la digitalisation des processus doit être accélérée.

Le mandataire a eu l'occasion de présenter au Gouvernement le modèle neuchâtelois qui a été lancé en 2010. Sur cette base, il a été décidé de mettre en œuvre une démarche qualité et le projet stratégique « Modernisation de l'administration » sur lesquels nous reviendrons de manière plus détaillée ultérieurement.

3.3 La fiscalité

La réforme fiscale initiée par l'OCDE et le G20 ainsi que sa reprise dans la fiscalité suisse montrent à quel point la fiscalité des personnes morales est devenue un enjeu national voire international. Les leviers d'action se trouvent en mains des nations, et de moins en moins dans celles des régions (cantons en Suisse), à plus forte raison, dans celles des communes. Par ailleurs, la fiscalité des

personnes morales est par définition volatile et ne permet pas aux collectivités de planifier de manière pertinente, puisque la création de réserves est prohibée par le modèle comptable des collectivités. Les communes ont donc intérêt à pouvoir compter sur des recettes stables assurées par la fiscalité des personnes physiques et qui ne créent pas une trop forte disparité entre les communes, frein important aux regroupements.

Pour faire écho à la répartition des tâches et à un nouveau modèle d'agglomération (cf. point 3.1.), le canton du Jura doit réfléchir à une nouvelle répartition fiscale, en particulier sur les personnes morales, qui soit moins inéquitable et qui favorise davantage les regroupements et les synergies intercommunales.

4 Visions et orientations stratégiques

Comme indiqué précédemment, les analyses menées dans le cadre de PE 22-26 ont montré la nécessité d'amener des projets et des mesures qui soient cohérentes avec les enjeux cantonaux, en dépassant l'objectif uniquement financier même si ce dernier reste essentiel à court et moyen terme. La temporalité des orientations stratégiques et des mesures d'économies sera différente. Toutefois, il est important que l'Autorité législative garde la vue d'ensemble lors des prises de décisions pour éviter que certaines mesures individuelles soient sorties de leur contexte global ; le projet perdrait alors sa cohérence.

Les autres projets, découlant des orientations stratégiques, devront être menés ultérieurement. A ce stade, leur impact financier n'a pas encore été chiffré, il est toutefois certain que ces orientations intègrent des potentiels d'économies, non seulement pour l'Etat mais pour l'ensemble des collectivités jurassiennes, qui viendront s'ajouter à l'impact des mesures d'économies. Si le Canton ne travaille pas sur ces questions fondamentales, il risque de perdre les bénéfices du plan en question et de devoir mener à nouveau un exercice similaire dans quelques années.

Le Gouvernement souhaite évaluer rapidement la mise en œuvre des orientations stratégiques. Pour ce faire, il a mis sur pied des groupes de travail dans les différents axes et groupes de prestations présentés ci-dessous. Les études de faisabilité sont attendues pour le premier semestre 2023.

4.1 Ressources humaines

Vision	Liens avec le PL 2021-2025
Il est souhaité une politique RH qui répond aux évolutions du monde du travail et aux besoins des nouvelles générations (tendances sociétales : poussée technologique, exigences environnementales, interactions sociales denses...) pour attirer et fidéliser des collaborateurs-trices compétents et délivrer des prestations publiques adaptées et de qualité.	<ul style="list-style-type: none">• Politique RH dynamique et moderne .
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none">• Valoriser le potentiel humain : adéquation poste/profil (valoriser les compétences).• Encourager les nouveaux modèles d'organisation (faciliter le télétravail, flexibilisation du temps de travail...).• Renforcer l'orientation sur les objectifs et les résultats (le comment et le où relève du collaborateur).• Atteindre l'équilibre entre le travail et la vie privée (préservation de la santé).	

Dans le cadre du projet « Modernisation de l'administration », le Gouvernement souhaite revoir la politique RH sur la base des critères de flexibilité et de compétences, éventuellement avec des projets-pilotes qui évalueront également le modèle de diminution du temps de travail.

4.2 Fiscalité et recettes

Vision	Liens avec le PL 2021-2025
Les recettes fiscales doivent permettre aux collectivités de financer les prestations et d'investir. La politique fiscale soutient l'installation de personnes physiques qualifiées dans le Jura et un cadre de vie durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'emploi qualifié. • Adaptation au changement climatique.
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l'assiette fiscale. • Maintenir les recettes fiscales générées par les « grands contribuables » personnes morales et personnes physiques. • Trouver un bon équilibre entre RPT et attractivité fiscale. • Examiner les possibilités en matière d'attractivité fiscale tant au niveau des personnes morales que des personnes physiques. • Volonté de poursuivre une fiscalité qui favorise la transition énergétique en coordination avec le Plan Climat. 	

Le Gouvernement va lancer deux groupes de travail pour mener une réflexion par rapport à l'impôt des personnes morales et sur un bouclier fiscal qui doit permettre d'attirer de nouveaux contribuables « personnes physiques » aisés dans le canton. Pour l'impôt sur les personnes morales, les réflexions pourraient par exemple s'inspirer du modèle neuchâtelois qui propose un mécanisme où l'impôt est d'abord perçu dans un fonds, et ensuite redistribué partiellement auprès des communes selon une clé qui rééquilibre la répartition entre les communes qui ont des entreprises générant des profits sur leur territoire et celles qui n'en ont pas. L'implantation et le soutien aux entreprises est surtout du ressort de la Promotion économique cantonale. La planification des zones d'activité dans des plans régionaux, et non plus seulement communaux, est un argument de plus à l'appui d'une répartition révisée du produit de l'impôt des personnes morales. Ce système réduirait la disparité entre les communes et favoriserait les regroupements.

4.3 Aides sociales et individuelles

Vision	Liens avec le PL 2021-2025
La prévoyance sociale soutient la cohésion de la population jurassienne et son intégration. L'accès et le retour à l'emploi sont encouragés et l'utilisation des structures et institutions sociales est optimisée.	<ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale. • Structures d'accueil adaptées.
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas réduire le niveau des aides mais se concentrer sur la réduction du nombre de bénéficiaires (stratégie d'intégration). • Examiner le principe de subsidiarité de l'Etat dans le domaine des crèches (financement communal, des parents). • Réduire le nombre de placements en institutions sociales, en particulier le nombre de placements hors-canton. • Mettre en place une stratégie d'intégration professionnelle. 	

Un groupe de travail transversal (SEE et SAS) a été lancé au début du mois de septembre 2022 pour renforcer l'intégration professionnelle et la collaboration interinstitutionnelle, en s'appuyant notamment sur le programme d'impulsion de la Confédération. Les premiers résultats sont attendus pour la fin mars 2023.

4.4 Prestations

1. Administration :	
Vision	Liens avec le PL 2021-2025
L'administration jurassienne est orientée sur les objectifs et les résultats. Elle adapte et pilote ses processus et son organisation afin d'optimiser les prestations délivrées de manière permanente.	<ul style="list-style-type: none"> Analyser et prioriser les prestations. Contacts numériques.
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'orientation des services sur les objectifs et résultats : mission, objectifs, prestations. Introduire progressivement de nouveaux outils de pilotage : cadre financier flexibilisé, comptabilité analytique et répartition du temps de travail par prestation, politique RH, système d'informations, amélioration continue. Prioriser et mutualiser les projets informatiques afin d'améliorer l'efficacité globale des collectivités publiques. Tendre vers l'administration et les prestations sans papier. Examiner l'internalisation vs. l'externalisation de prestations. Développer le Guichet Unique et réduire progressivement les guichets physiques et centrales téléphoniques. 	

2. Sécurité publique :	
Vision	Liens avec le PL 2021-2025
La Police cantonale et le Ministère public s'adaptent pour faire face aux défis de la criminalité et de la sécurité. Ils améliorent l'efficacité de la poursuite pénale.	<ul style="list-style-type: none"> Sentiment de sécurité. Optimisation de la poursuite pénale.
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> Le regroupement des polices cantonale et communales au sein d'une police unique fait sens sur le plan sécuritaire et organisationnel. Une telle réforme sera examinée rapidement. Le projet fera l'objet d'un dialogue préalable avec les communes, notamment quant à son financement. 	

3. Formation :	
Vision	Liens avec le PL 2021-2025
Le canton du Jura mise sur la qualité de sa formation et dispose d'un système scolaire et de formation solide et performant. Il met un accent particulier sur l'éducation numérique et renforce la citoyenneté. L'Etat met également en place des mesures pour les élèves les plus fragiles.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un plan d'action numérique. Renforcement de la citoyenneté. Promotion des programmes et outils pédagogiques pour une école égalitaire.
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du plan d'action numérique : chaque élève atteint le niveau de compétences numériques fixé par les plans d'études émanant des instances fédérales. La réussite de cette opération passe par des formations adéquates en éducation numérique des enseignant-e-s. Encourager le bilinguisme tout au long de la formation obligatoire et post-obligatoire. Favoriser la formation professionnelle duale, notamment dans le secteur commercial et limiter l'offre à plein temps en fonction des places disponibles dans le dual et l'alternance. Développer des modèles qui encouragent les entreprises à s'engager dans la formation duale notamment dans le secteur technique. Mise en réseau des écoles secondaires (1 aux Franches-Montagnes, 1 en Ajoie et 2 pour le district de Delémont). 	

4. Santé :	
Vision	Liens avec le PL 2021-2025
Les réseaux de santé doivent être renforcés, comme la prise en charge à domicile ainsi que les collaborations intercantionales.	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne santé de la population jurassienne. • Réseaux santé.
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des prestations hospitalières de qualité à la population jurassienne en collaborant davantage avec Bâle-Campagne et Bâle-Ville. • Encourager le maintien à domicile. • Améliorer l'efficacité des réseaux et des institutions de soins. • Mettre en place une nouvelle gouvernance du CMP pour améliorer l'efficacité. 	

5. Environnement et équipement :	
Vision	Liens avec le PL 2021-2025
Les investissements sont adaptés à la réalité économique et aux moyens disponibles.	
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Les surfaces utilisées par l'Etat (administratifs et écoles) sont revues en fonction de l'évolution du travail et de l'enseignement afin de réduire les coûts d'entretien. • Les locaux sont adaptés aux nouvelles réalités (polyvalence, flexibilité, espaces partagés). • Une réflexion est menée sur l'organisation, et l'éventuelle mutualisation, des voiries cantonale et communales et des services techniques ainsi que sur les standards de construction. 	

6. Économie publique :	
Vision	Liens avec le PL 2021-2025
Le savoir-faire de l'économie jurassienne est valorisé, notamment dans les soins de santé. L'agriculture relève avec succès le défi du changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'emploi qualifié. • Implantation durable de la recherche.
Orientations stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la Recherche et Développement à travers des partenariats entre les hautes écoles et les entreprises. • Accélération de la création d'entreprises ou de spin-off dans les soins de santé. • Amélioration des conditions-cadres pour l'emploi qualifié. • Implantation durable du Centre de compétences agro-éco-clim UNINE-FRI. • Améliorer l'assiette fiscale (attirer les grands contribuables). 	

5 Mesures d'économies (PE 22-26)

5.1 Pistes explorées

Comme indiqué précédemment, le Copil, avec le soutien des départements, a examiné près de 300 pistes proposées par différentes sources. Les analyses ont porté sur la faisabilité technique, l'impact financier de 2023 à 2026, les contraintes légales, l'impact sur les communes et les EPT.

Axes	Nbre de pistes transmises	Nbre de mesures proposées
RH	30	4
Fiscalité et recettes	38	10
Aides sociales et individuelles	42	13
Prestations	180	58
Total	290	85

Groupe prestations	Nbre de pistes transmises	Nbre de mesures proposées
Administration	43	11
Sécurité publique	17	3
Formation culture et sport	41	12
Santé	22	16
Environnement et équipement	29	8
Economie publique	28	9
Total	180	58

5.2 Mesures retenues

Sur les 290 pistes transmises, 85 mesures ont été retenues pour former un plan global. Ces mesures sont réparties en paquets par axe et groupe de prestations. Un travail important a été réalisé pour arriver à ce résultat.

Les premières mesures auront un impact sur le budget 2023. Ceci est indispensable pour répondre aux exigences du frein à l'endettement. D'autres mesures viendront impacter les budgets suivants. Les éventuelles modifications législatives y relatives seront apportées en accompagnement des futurs messages sur le budget ou dans des rapports spécifiques concernant certaines mesures ou paquets de mesures. Certaines mesures vont nécessiter une conception plus fine et un certain temps de mise en œuvre.

L'impact total a été calculé en référence à la première version du budget 2022, présentée en septembre 2021. Dès lors, certaines mesures déjà mises en œuvre en 2022 ont été reprises dans la liste.

	<i>en k/CHF</i>	2023	2024	2025	2026	Communes
RH		1'924,0	5'245,0	5'107,0	5'697,0	1,751,0
Fiscalité et recettes		1'382,0	10'152,0	10'112,0	7'962,0	666,7
Aides sociales et individuelles		460,0	2'638,0	3'476,4	4'643,4	1'638,0
Prestations	Total, dont :	7'652,3	14'992,3	18'583,3	15'868,0	-4'055,7
	<i>Administration</i>	1'191,0	7'129,0	8'450,0	5'276,7	-3'316,7
	<i>Sécurité publique</i>	87,3	538,3	558,3	558,3	0,0
	<i>Formation, culture, sports</i>	1'920,0	2'180,0	2'970,0	3'310,0	367,0
	<i>Santé</i>	574,0	784,0	1'694,0	1'807,0	-91,0
	<i>Environnement et équipement</i>	2'880,0	2'993,0	3'543,0	3'548,0	-940,0
	<i>Economie publique</i>	1'000,0	1'368,0	1'368,0	1'368,0	-75,0
TOTAL		11'418,3	33'027,3	37'278,7	34'170,4	0,0
<i>dont investissements</i>		2'783,0	2'883,0	3'423,0	3'423,0	-940,0
<i>Variation EPT</i>		-8,30	-6,95	-16,93	-19,43	

A l'intérieur de chaque axe et groupe de prestations, les paquets proposés se veulent cohérents et tentent de répondre à la fois aux objectifs stratégiques et financiers. Afin de répondre au besoin d'assainissement des finances, il est inévitable que tous les secteurs soient touchés et qu'une certaine symétrie des efforts soit engagée. Néanmoins, les mesures proposées s'alignent sur une stratégie à long terme et doivent rester supportables sur le plan économique et social.

Remarque : La numérotation des mesures ci-dessous ne se suit pas nécessairement. Les mesures ont pu être traitées dans un ordre différent dans l'analyse et certaines mesures n'ont pas été retenues. Le numéro sert de référence dans la suite des discussions.

5.3 Ressources humaines

RH	2023	2024	2025	2026	Communes
Horaires et gratification	40'000	1'250'000	1'250'000	1'450'000	237'000
101 Suppression du programme d'allègement lié à l'âge	40'000	200'000	200'000	400'000	100'000
102 Suppression de la gratification de fidélité		550'000	550'000	550'000	137'000
103 Horaires de travail : gestion de la récupération et limitation des heures variables et valorisées (passage de la limite de 4 à 2 semaines)		500'000	500'000	500'000	
Semaine supplémentaire congé non-payée	1'884'000	3'995'000	3'857'000	4'247'000	1'514'000
104 Semaine supplémentaire congé non-payée	1'884'000	3'995'000	3'857'000	4'247'000	1'514'000
104a Introduction d'une semaine supplémentaire de congé non payée au sein de l'Etat	1'700'000	3'600'000	3'600'000	3'600'000	1'400'000
104b Impacts dans les institutions para-étatiques non concernées par d'autres mesures impliquant une diminution des ressources	184'000	395'000	257'000	647'000	114'000
Total	1'924'000	5'245'000	5'107'000	5'697'000	1'751'000

L'introduction d'une semaine supplémentaire de congé non payée est à mettre en lien avec un redimensionnement des prestations.

Remarque : Les mesures 104a) et 104b) constituent deux volets de la même mesure.

5.4 Fiscalité et recettes

FISCALITE ET RECETTES	2023	2024	2025	2026	Communes
Expertises et droits de mutation	800'000	3'800'000	3'800'000	3'800'000	666'667
1 Renforcement du secteur de l'inspection fiscale (expertises fiscales)	800'000	800'000	800'000	800'000	666'667
2 Adaptation des taux des droits de mutation		3'000'000	3'000'000	3'000'000	
Contribution des entreprises	0	5'150'000	5'150'000	3'000'000	0
6 Report du dernier palier de l'impôt sur le bénéfice RFFA prévu en 2024 à 2026		5'150'000	5'150'000	0	
8 Augmentation des contributions au fonds de formation par les entreprises dans le but de renforcer l'apprentissage et la formation duale				3'000'000	
Autres recettes	582'000	1'202'000	1'162'000	1'162'000	0
13 Augmentation des revenus financiers d'institutions		600'000	600'000	600'000	
15 Augmenter la sécurité sur les routes jurassiennes	100'000	100'000	100'000	100'000	
16 Augmenter le nombre d'expertises à l'OVJ	100'000	100'000	100'000	100'000	
17 Récupération renforcée des créances et arriérés	160'000	180'000	140'000	140'000	
18 Emoluments à SDT : application plus stricte du principe de la couverture des frais	100'000	100'000	100'000	100'000	
19 Prise en compte de l'ensemble des prestations réalisées par le personnel de l'Etat en faveur de sociétés proches de l'Etat (LORO et SI-Campus).	122'000	122'000	122'000	122'000	
Total	1'382'000	10'152'000	10'112'000	7'962'000	666'667

5.5 Aides sociales et individuelles

AIDES SOCIALES ET INDIVIDUELLES		2023	2024	2025	2026	Communes
Renforcement des dispositifs de soutien social		0	-115'000	803'000	1'535'000	450'000
201	Optimisation de la stratégie d'intégration professionnelle de l'État	0	85'000	245'000	390'000	295'000
202	Renforcer les prestations ambulatoires en matière protection de l'enfance pour éviter les institutionnalisations	0	10'000	408'000	795'000	115'000
203	Renforcer les prestations ambulatoires en matière de handicap pour éviter les institutionnalisations	0	-210'000	150'000	350'000	40'000
Adaptation des prestations sociales		160'000	279'000	572'000	572'000	253'000
204	Réduire les charges cantonales en matière d'intégration des personnes migrantes	160'000	279'000	234'000	234'000	91'000
205	Prise en compte du cumul des revenus des couples vivant en concubinage pour l'octroi des subsides LAMAL	0	0	0	0	0
206	Diminution du seuil maximal pour l'octroi du subside pour les primes d'assurance maladie	0	0	338'000	338'000	162'000
Institutions		300'000	1'974'000	1'861'400	2'296'400	215'000
208	Rapatrifier les résidents jurassiens des institutions hors-canton lorsqu'ils sont en nombre suffisant dans la même institution pour créer un groupe dans le canton.		370'000	266'400	266'400	104'000
209	Facturer à l'assurance obligatoire des soins les prestations de soins effectuées dans les institutions sociales	0	0	270'000	194'000	76'000
210	Supprimer l'offre résidentielle en matière de lutte contre les addictions	0	200'000	144'000	144'000	56'000
211	Répercuter les frais de scolarisation des enfants placés en institution hors-canton dans la répartition de l'instruction publique		619'000	346'000	346'000	-346'000
212	Réduction des enveloppes des institutions paraétatiques dans la même proportion que la réduction du budget de l'État en leur donnant plus d'autonomie notamment dans la gestion des ressources humaines	300'000	785'000	835'000	1'346'000	325'000
Centralisation paiement aide sociale		0	0	-260'000	-260'000	520'000
213	Centraliser le versement de l'aide sociale au sein des services sociaux régionaux			-260'000	-260'000	520'000
Crèches		0	500'000	500'000	500'000	200'000
214	Révision du tarif de l'accueil extrafamilial pour la facturation aux parents	0	500'000	500'000	500'000	200'000
Total		460'000	2'638'000	3'476'400	4'643'400	1'638'000

Le choix du paquet « Renforcement des dispositifs de soutien » résulte de la vision présentée au chapitre 4.3. Les prestations de dernier recours (aide sociale, institutionnalisations) sont évitées par le renforcement de dispositifs de soutien en amont. Dans un premier temps, il s'agit d'un investissement mais qui permet de réduire les coûts dans la durée.

5.6 Prestations

ADMINISTRATION		2023	2024	2025	2026	Communes
Chancellerie		100'000	405'000	810'000	810'000	-50'000
600	Adaptation de la marge à la revente sur une partie des moyens d'enseignement	50'000	50'000	50'000	50'000	-50'000
601	Réorganisation accueil physique et téléphonique – collaboration Etat/communes			130'000	130'000	
602	Création d'une centrale d'achats			100'000	100'000	
603	Création d'une centrale d'impression et de digitalisation avec digitalisation du courrier entrant / centralisation de l'envoi du matériel de vote			150'000	150'000	
604	Réorganisation CHA et de l'enveloppe pour collaborations transfrontalières		75'000	100'000	100'000	
605	Réduction/Suppression de la contribution à la Fédération interjurassienne de coopération au développement	50'000	230'000	230'000	230'000	
606	Réduction du nombre de cotisations à des associations		50'000	50'000	50'000	
Parlement		90'000	90'000	90'000	150'000	0
607	Mesures relatives au Parlement	90'000	90'000	90'000	150'000	
Finances		1'001'000	6'634'000	7'550'000	4'316'667	-3'266'667
608	Remboursement du prêt à la CPJU	300'000	600'000	600'000	600'000	
609	Réduction de la subvention aux églises	0	450'000	450'000	450'000	
610	Neutralisation effets financiers en faveur des communes	701'000	5'584'000	6'500'000	3'266'667	-3'266'667
Total		1'191'000	7'129'000	8'450'000	5'276'667	-3'316'667

A l'image de ce qui a été fait dans le cadre du dernier programme d'économie, il est ici proposé de neutraliser les effets financiers que le PE 22-26 engendre pour les communes (mesure n° 610). Ces dernières participent ainsi également à l'effort global de redressement des finances sans préteriter la situation financière globalement favorable qui prévaut à ce jour.

SECURITE PUBLIQUE		2023	2024	2025	2026	Communes
Police		87'300	538'300	558'300	558'300	0
800	Réduction des subventions internes	10'000	10'000	10'000	10'000	
801	Suppression des remises des frais de police accordées par le Gouvernement aux organisateurs de manifestations sportives	77'300	77'300	77'300	77'300	
802	Acquisition d'un deuxième radar semi-stationnaire, effet net		451'000	471'000	471'000	
Total		87'300	538'300	558'300	558'300	0

FORMATION, CULTURE, SPORTS	2023	2024	2025	2026	Communes
Formation de base	705'000	705'000	705'000	705'000	367'000
501 Optimisation suite à la fermeture de l'école privée des Ursulines	350'000	350'000	350'000	350'000	-250'000
502 Cours facultatifs : réduction de l'offre de 10%	32'000	32'000	32'000	32'000	55'000
503 Devoirs surveillés payés à demi	116'000	116'000	116'000	116'000	202'000
504 Réduction du coefficient pour le calcul de l'enveloppe pédagogique pour les écoles secondaires	207'000	207'000	207'000	207'000	360'000
Formation professionnelle	1'215'000	1'375'000	1'715'000	2'035'000	0
505 SFP : poursuite des mesures budgétaires	1'070'000	1'070'000	1'070'000	1'070'000	
506 Suppression des subsides pour certaines formations (formation à l'étranger, stages linguistiques, etc.)	145'000	145'000	145'000	145'000	
508 Transfert de classes sur la formation professionnelle duale	0	140'000	480'000	800'000	
509 Réaffectation de la bibliothèque de la DivARt	0	20'000	20'000	20'000	
Culture	0	100'000	150'000	170'000	0
510 Renforcement de la collaboration de la section d'archéologie avec Jurassica (OCC)		50'000	80'000	80'000	
511 Concentrer le soutien dans la culture aux projets d'importance cantonale		30'000	50'000	70'000	
512 Réorganisation sections bibliothèque et archives		20'000	20'000	20'000	
Sports	0	0	400'000	400'000	0
513 Cession du centre sportif Porrentruy à la ville (ou SIDP)			400'000	400'000	
Total	1'920'000	2'180'000	2'970'000	3'310'000	367'000

Le transfert de classes sur la formation professionnelle (mesure n° 508) doit être conduit en parallèle au projet de participation supplémentaire au fonds de formation professionnelle par les entreprises (mesure n° 8 « Fiscalité et recettes »).

SANTE	2023	2024	2025	2026	Communes
CMP	0	0	500'000	500'000	0
401 Augmentation de l'efficience par un changement de la gouvernance du CMP (intégration HJU ou HDM)	0	0	500'000	500'000	
Gérontologie	0	100'000	400'000	400'000	0
402 Contrôle/réduction du prix de pension en EMS/UVP	0	0	0	0	
403 Modification du montant maximal pour les soins en EMS/UVP	0	0	0	0	
404 Subvention à RID	0	0	0	0	
405 Diminution des exigences de services dans les	0	0	0	0	
406 Diminution de la subvention au niveau des lits d'attente LAPR à H-JU.	0	100'000	100'000	100'000	
407 Suppression du financement des centres de jour sans soins	0	0	300'000	300'000	
Soins à domicile	774'000	643'000	512'000	384'000	-91'000
408 Révision du financement des soins à domicile	-2'856'000	-2'942'000	-3'030'000	-3'121'000	
409 Réduction du montant des PIG de la FASD en lien avec la révision du financement des SAD	2'562'000	2'485'000	2'410'000	2'338'000	52'000
410 Augmentation de la quote-part patient dans la prise en charge à domicile	1'339'000	1'379'000	1'420'000	1'463'000	
411 Augmentation du recours au PC en lien avec l'augmentation de la quote-part	-271'000	-279'000	-288'000	-296'000	-143'000
24h/24h FAS	-200'000	41'000	282'000	523'000	
412 Développement de l'hospitalisation à domicile (prise en charge 24h/24h)	0	241'000	482'000	723'000	
413 Financement complémentaire de la FAS pour prise en charge 24h/24	-200'000	-200'000	-200'000	-200'000	
Réseau de soins et HJU	0	0	0	0	0
414 Développement réseau médecins généralistes	0	0	0	0	
415 Réduction du montant des PIG à l'HJU	0	0	0	0	
416 Soins : l'ambulatoire avant le stationnaire et réduction des séjours hospitaliers	0	0	0	0	
Total	574'000	784'000	1'694'000	1'807'000	-91'000

Les mesures nos 402 à 405 n'engendrent pas d'économies directes. Mais leur objectif est de ralentir la hausse des coûts. C'est pourquoi, elles sont malgré tout mentionnées dans le plan.

Dans le paquet « Soins à domicile », il faut d'abord tenir compte de la révision fédérale du financement des soins à domicile (mesure n° 408) qui aura un impact négatif sur les finances des cantons. Les mesures nos 409 et 410 doivent permettre de compenser cet effet et de contribuer malgré tout au PE 2022-2026. Un recours accru aux PC est également pris en compte dans le calcul.

Le paquet « 24h/24h FAS » doit permettre de renforcer la prise en charge à domicile conformément à l'orientation stratégique décrite au chapitre 4.4. Les mesures du paquet « Réseau et HJU » sont en cours. Néanmoins, leur effet n'est pas encore chiffré.

ENVIRONNEMENT ET EQUIPEMENT	2023	2024	2025	2026	Communes
Aides cantonales environnement	583'000	583'000	583'000	583'000	-400'000
701 Suppression des aides cantonales aux chemins forestiers (forêts de production)	75'000	75'000	75'000	75'000	
702 Prioriser et réduire le soutien cantonal aux infrastructures pour l'eau potable et l'eau usée	400'000	400'000	400'000	400'000	-400'000
703 Suppression des aides cantonales à la biodiversité en forêt	108'000	108'000	108'000	108'000	
Stratégie immobilière	297'000	410'000	420'000	425'000	0
704 Réduction du nombre de bâtiments et des surfaces par employé (selon orientation stratégique et stratégie immobilière en cours d'élaboration)	40'000	100'000	100'000	100'000	
705 Extensifier l'entretien des surfaces cantonales (jardins)	10'000	20'000	30'000	35'000	
706 Effets financiers du plan de mobilité de l'administration cantonale	247'000	290'000	290'000	290'000	
Entretien des routes	0	0	540'000	540'000	-540'000
708 Réduction des subventions aux trottoirs (art. 39 de la LCR) et éclairages (art. 26 de la LCR)			540'000	540'000	-540'000
Enveloppe d'investissements	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	0
711 Adaptation du plan financier des investissements 22-26	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	
Total	2'880'000	2'993'000	3'543'000	3'548'000	-940'000

ECONOMIE PUBLIQUE	2023	2024	2025	2026	Communes
Economie et affaires vétérinaires	1'000'000	1'368'000	1'368'000	1'368'000	-75'000
301 Réduction/suppression des marchés au bétail	540'000	540'000	540'000	540'000	
302 Réduction des subventions d'investissement dans le domaine agricole	200'000	300'000	300'000	300'000	
303 Réduction des aides au logement		168'000	168'000	168'000	
304 Suppression des stands communs lors de salons et d'exposition	145'000	145'000	145'000	145'000	
305 Réduction de la subvention versée à Jura Tourisme de 75'000 francs compensée par une augmentation de participation des communes	75'000	75'000	75'000	75'000	-75'000
306 Externalisation de la métrologie auprès d'un partenaire privé	40'000	40'000	40'000	40'000	
307 Révision de la Convention relative à des prestations analytiques du SCAV NE pour le Jura		20'000	20'000	20'000	
308 Réévaluation du défraiement du SCAV pour les prestations liées au fonctionnement de la caisse des épizooties (CEpiz) et de la participation de l'Etat aux charges de la caisse		80'000	80'000	80'000	
Total	1'000'000	1'368'000	1'368'000	1'368'000	-75'000

6 Modernisation de l'administration

Les différentes orientations stratégiques présentées dans le chapitre 4 ne pourront être mises en œuvre conjointement, par manque de ressources. Elles devront s'échelonner sur plusieurs législatures. Il apparaît néanmoins que la réforme stratégique Modernisation de l'administration qui fait écho aux visions et orientations stratégiques du groupe de prestations n°1 « Administration » ainsi qu'à l'axe RH ci-dessus, doit être menée sans attendre, moyennant la mise à disposition de certaines ressources. En effet, tant dans le programme de législature 2021-2025 que durant les travaux préalables sur le PE 22-26, il est apparu que l'analyse des prestations et leur redimensionnement est une priorité pour le Gouvernement, le Parlement et les groupes politiques.

6.1 Objectif et stratégies

Pour rappel, la vision retenue pour le groupe de prestations « Administration » est la suivante : « L'Administration jurassienne est orientée sur les objectifs et les résultats. Elle adapte et pilote ses processus et son organisation afin d'optimiser les prestations délivrées de manière permanente ».

L'objectif stratégique est de **redimensionner les prestations, processus et organisations afin d'améliorer la productivité et réduire les coûts tout en maintenant une offre adéquate et une qualité élevée**. La mise en œuvre de cet objectif stratégique et sa signification pour chaque service doit faire l'objet d'une démarche qualité.

Les stratégies prévues pour parvenir à cet objectif sont les suivantes :

- Renforcer l'orientation des services sur les objectifs et résultats : mission, objectifs, prestations.
- Introduire progressivement de nouveaux outils de pilotage : cadre financier flexibilisé, comptabilité analytique et répartition du temps de travail par prestation, système d'informations, amélioration continue.
- Mettre en œuvre une nouvelle politique RH qui valorise le potentiel humain et les compétences, encourage les nouveaux modèles d'organisation (télétravail, flexibilisation), renforce l'orientation sur les objectifs et les résultats et favorise l'équilibre entre le travail et la vie privée.
- Prioriser et mutualiser les projets informatiques afin d'améliorer l'efficacité globale des collectivités publiques.
- Tendre vers l'administration et les prestations sans papier.
- Examiner l'internalisation vs. l'externalisation de prestations.
- Développer le Guichet Unique et réduire progressivement les guichets physiques et centrales téléphoniques.

La réalisation des stratégies susmentionnées nécessitera d'abord la définition de plusieurs concepts pour lesquels les services transversaux (finances, RH, informatique, juridique) auront un rôle central à jouer. Par ailleurs, le suivi au sein des départements ne pourra se faire sans un renforcement des états-majors. Les ressources et compétences nécessaires ne sont aujourd'hui pas disponibles et c'est pourquoi le présent rapport les sollicite avant de lancer le projet.

6.2 Cadre d'orientation et démarche qualité

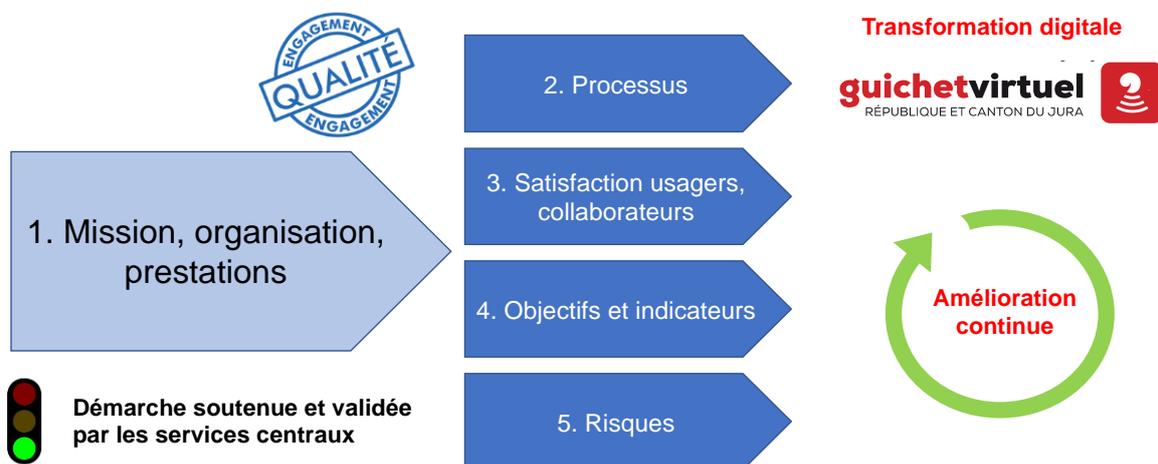
Le nouveau modèle de gestion proposé s'appuiera sur un cadre d'orientation qui devra être défini afin d'orienter les services dans leur démarche qualité. Ce cadre concerne notamment :

- Les **stratégies** par axe et groupe de prestations (cf. chapitre 4).

- Les **structures** : internalisation vs. externalisation ; collaboration institutionnelle ; coordination transversale ; concentration sur le cœur de métier ; standardisation et automatisation des processus.
- Les **principes** de gestion : cohérence ; transparence ; pertinence ; efficience et performance.
- La **culture** : valeurs ; valorisation des collaborateurs/-trices ; sens de l'Etat ; amélioration continue ; orientation usagers ; efficacité des moyens employés.
- Les **bases juridiques** : modifications qui doivent permettre la réalisation du modèle.

La conception du cadre d'orientation permettra ensuite de lancer la démarche qualité dans les services. Pour ce faire, des outils de pilotage devront être développés. On pense notamment à l'analyse des prestations et processus, la comptabilité analytique, des tableaux de bord, des adaptations informatiques, etc. Là également, les services centraux et les états-majors de département (secrétaires généraux) auront un rôle important d'accompagnement.

En effet, ce seront eux qui devront soutenir et valider la démarche dans chaque service. Tous les services ne pourront être traités en même temps et des priorités seront fixées, tout en maintenant évidemment l'objectif de traiter l'ensemble des services.



Une fois la démarche validée et le respect des règles de gestion confirmé par les services centraux, le service concerné aura la capacité de planifier et de contrôler ses objectifs sous une nouvelle forme, qui pourra être reprise dans la présentation du budget, orientée sur un résultat financier global du service et une analyse par prestations. En contrepartie, le service se verra attribuer une certaine souplesse de gestion dans un cadre maîtrisé qui reste à définir.

6.3 Prérequis et facteurs clés de succès

Les autorités doivent être conscientes des prérequis nécessaires au nouveau modèle de gestion :

- Il est nécessaire d'avoir une méthode et une démarche validées et coordonnées pour mener une modernisation de l'administration.
- La vision et la stratégie orientent l'analyse des missions et prestations à garder/abandonner/modifier par service.
- La révision des processus précède la digitalisation.
- L'analyse des processus et la mise en place d'un contrôle de gestion (y. c. comptabilité analytique) requièrent des profils qui ne sont aujourd'hui pas disponibles au sein de l'administration ou affectés à d'autres tâches.

- Le pilotage de l'administration au niveau du Gouvernement et du Parlement ne s'effectue plus sur les ressources nécessaires, notamment le nombre d'EPT, mais sur les résultats opérationnels et financiers.

En outre, l'expérience dans d'autres cantons a mis en évidence un certain nombre de facteurs clés de succès :

- Le soutien du Gouvernement et du Parlement ;
- L'adaptation du système de gestion à la complexité du service ;
- Un cadre d'orientation de gestion opérationnelle commun à tous les services, facilitant un suivi global par les départements et contribuant à la cohérence de la conduite de l'Etat ;
- Le développement des compétences et des ressources nécessaires au sein des services (renforcement de l'accompagnement par les services transversaux et formations) ;
- Le soutien et l'adhésion des cadres au projet ;
- Une amélioration continue du système de gestion.

6.4 Ressources

La réalisation d'un tel projet de modernisation de l'administration, ayant des implications sur la structure, le cadre légal et le mode de fonctionnement des services et de l'Etat de manière générale, ne peut se faire sans une organisation ad hoc et un appui externe à l'administration. Tant du point de vue de certains profils nécessaires à sa mise en œuvre que du temps à lui consacrer, les ressources ne sont pas disponibles à l'interne de l'administration. Il convient dès lors de constituer une équipe de projet mais également de prévoir un accompagnement spécifique par un ou des mandataires.

Comme explicité ci-dessus, l'ambition du projet est de modifier la façon de gérer les services de l'Etat, en s'intéressant aux missions, aux objectifs et aux prestations, en revoyant les processus et en procédant ainsi dans les différents services à une démarche qualité, avec une méthode et dans un cadre d'orientation qu'il s'agit de déterminer au départ. Pour mener à bien ces travaux, l'équipe de projet doit pouvoir compter sur des personnes ayant des profils en lien avec l'analyse des processus, la conduite de projet ou encore le contrôle de gestion.

Une structure de gestion du projet doit être mise en œuvre pour coordonner les actions et accompagner les services dans leur mue. Il est prévu que, dans le cadre de ce projet, les secrétaires généraux des départements, si le Parlement en accepte la création, remplissent un rôle important et s'impliquent dans cette modernisation, à la fois en pilotant les projets concernant les services du département mais également en s'assurant de la coordination avec les autres unités.

Un comité de pilotage du projet sera ainsi créé, constitué du Chancelier, du responsable de l'accueil de Moutier, des secrétaires généraux des départements et de représentants de services transversaux. Il rendra directement compte au Gouvernement et lui formulera les propositions. Il chapeautera l'équipe de projet constituée du responsable de l'accueil de Moutier, des secrétaires généraux des départements et des spécialistes engagés spécifiquement pour la mise en œuvre du projet, avec l'apport ponctuel également de collaborateurs de l'Etat. Cette équipe fonctionnera ainsi comme une forme de « cellule organisation », apportant appui, conseil, soutien et compétences spécifiques aux services dans leur processus de modernisation et dans leur démarche qualité. L'équipe pilotera également les projets transversaux, notamment en matière de digitalisation, qui auront un impact sur l'ensemble des services.

Des consultants externes interviendront également, notamment au départ pour définir précisément la méthode, la démarche et le cadre d'orientation du projet, puis ponctuellement également en fonction des besoins d'appui dans des domaines spécifiques.

Pour ce faire, il est proposé, dans le cadre du budget 2023, en plus de la création des 5 postes de secrétaires généraux qui feront l'objet d'un message ad hoc adressé au Parlement, celle de 4 équivalents plein-temps de collaborateurs scientifiques (en principe en classe 19), avec contrat à durée déterminée de 5 ans, spécifiquement en charge de la réforme de l'Etat et ayant des compétences particulières dans les domaines suivants :

- contrôle de gestion ;
- comptabilité analytique ;
- analyse des processus et démarche qualité ;
- démarche participative et accompagnement au changement (RH) ;
- accompagnement de projets digitaux.

Un montant de 175'000 francs est également réservé en 2023 pour l'accompagnement du projet par un ou des mandataires externes.

Ces personnes accompagneront les chefs d'unité pour les aider à définir les missions, les objectifs et le catalogue de prestations de leur service, pour revoir les processus et l'organisation et fixer des indicateurs de suivi. Les chefs de service seront bien évidemment les porteurs du projet de réforme qui concernera leur service et ils participeront, avec leurs cadres et collaborateurs aux réflexions, mais c'est l'équipe de projet qui s'occupera en grande partie de la mise en œuvre.

Sans bénéficier de tels renforts, l'administration ne sera pas en mesure de se réformer tel que souhaité et le projet de moderniser l'Etat est compromis. Il s'agit de consentir aujourd'hui à un investissement qui, sur la durée, doit amener plus d'efficacité, de transparence, de souplesse et un mode nouveau de pilotage des politiques publiques.

6.5 Calendrier

Le projet de réforme relatif à la Modernisation de l'administration va se déployer sur un temps plus long que le PE 22-26. La priorité doit d'ailleurs être mise, jusqu'en milieu d'année 2023, à la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du PE 22-26. Il importe de ne pas disperser les ressources actuelles et de se donner le temps nécessaire pour continuer à fédérer les énergies derrière ces projets.

Le projet Modernisation de l'administration ne sera lancé que si le Parlement valide sa mise en œuvre en acceptant les ressources nécessaires à son déploiement. Comme expliqué précédemment, il n'est en effet pas envisageable de se lancer dans le projet sans disposer des ressources nécessaires pour accompagner ces importants changements. Il faut donc que les nouveaux collaborateurs soient présents pour accompagner les chefs d'unité dans les démarches.

Dès lors, le lancement effectif du projet interviendra dès le moment où le Parlement aura validé le budget 2023. Les postes seront alors mis au concours pour une entrée en fonction au plus tôt au second semestre 2023. Dans l'intervalle, avec l'appui d'un mandataire, le cadre d'orientation du projet et la méthode de mise en œuvre seront approfondis. Des services prioritaires devront par ailleurs être désignés, en collaboration avec les chefs de département et les chefs d'unité, en tenant compte d'une part des services particulièrement concernés par l'accueil de Moutier dans le

Jura, des services étant déjà certifiés « qualité » et pour lesquels les démarches seront en principe facilitées ou encore des volontés de réorganisation décidées par le Gouvernement.

L'objectif est de pouvoir présenter les premiers résultats et une nouvelle présentation du budget pour les services pouvant bénéficier d'une gestion par enveloppe au plus tard à l'automne 2025. Le projet se poursuivra encore ensuite auprès des autres services.

En résumé, les principales étapes quant au lancement du projet sont les suivantes :

Étapes	Autorité compétente	Échéances
Validation des ressources et de la volonté de réforme	Parlement	Décembre 2022
Mise au concours des postes pour l'équipe de projet	Gouvernement	Février 2023
Définition du cadre d'orientation, de la méthode et des outils		Janvier à juin 2023
Entrée en fonction de l'équipe de projet		Août à octobre 2023
Démarrage du projet dans 2 à 3 services prioritaires		Novembre 2023
Présentation de l'état de situation en commission parlementaire	Gouvernement	Novembre 2023 (puis tous les 6 mois ensuite)
Poursuite des démarches dans les services		
Modifications législatives (LFin, LPer, ...)		Mi-2024 à 2025
Nouvelle présentation du budget, intégrant la gestion par enveloppe pour une partie des services de l'administration	Parlement	Au plus tard octobre 2025

Le calendrier sera naturellement affiné une fois le cadre d'orientation et la méthode validés et l'équipe de projet engagée.

6.6 Lien avec l'intégration de Moutier

Comme cela a été relevé, l'arrivée de Moutier constitue une opportunité exceptionnelle de réfléchir aux prestations, à la façon de les délivrer et de revoir certains processus au sein de l'administration jurassienne afin de gagner en efficience et d'améliorer en continu la qualité des prestations fournies à la population.

Dans cette perspective, l'un des axes du projet Moutier dans le Jura intitulé « Administration innovante et de proximité » prévoit d'analyser systématiquement les processus en vue d'offrir des solutions innovantes, en adéquation avec les différents projets de digitalisation en cours au sein de l'administration, à l'exemple des prestations en ligne (Guichet virtuel). Le déploiement à Moutier de plusieurs unités administratives est aussi l'occasion de reconsidérer plus globalement l'organisation et les objectifs de ces services.

Cet axe spécifique du projet Moutier dans le Jura va donc en grande partie dans le sens souhaité par le projet de modernisation de l'administration que le Gouvernement veut conduire. Il convient d'éviter des interférences entre ces deux projets et il est donc nécessaire que ceux-ci soient pilotés de manière conjointe en utilisant toutes les synergies possibles avec les réorganisations et réflexions induites par le transfert de Moutier dans le canton du Jura.

Aussi, il est proposé que l'équipe actuelle en charge du projet Moutier et l'équipe en charge du projet Modernisation de l'administration (voir chapitre 6.4.) soient jointes et que la priorité soit mise dans les analyses et les modifications organisationnelles des services les plus directement concernés par le transfert de Moutier, avant de se déployer sur l'ensemble de l'administration. Si le personnel affecté au projet Moutier continuera à s'occuper parallèlement de toutes les questions d'adaptation du cadre légal, de négociations et des relations interjurassiennes, il consacrera une partie de son temps aux réflexions quant à la délivrance des prestations et s'impliquera dans la mise en œuvre du projet de Modernisation de l'administration. Pour le projet de Moutier, c'est aussi la possibilité de pouvoir bénéficier des compétences spécifiques qui seront recrutées pour mettre en œuvre la modernisation de l'administration dans son ensemble.

Ainsi, le projet de modernisation proposé s'inscrit en parfaite synergie et complémentarité avec le projet de l'accueil de la ville de Moutier. La perspective d'une augmentation de 10% de la population jurassienne à l'horizon du 1^{er} janvier 2026 est aussi une fenêtre d'opportunité à saisir pour revoir le mode de fonctionnement de l'administration cantonale.

7 Conclusion

Dans un contexte mondial très tendu sur plusieurs plans (énergie, climat, santé, guerre et migration), une collectivité publique doit être en mesure de maîtriser ses finances pour faire face aux incertitudes. Le PE 22-26 est plus que jamais nécessaire. Le canton du Jura fait également face à des enjeux complexes – dans sa territorialité et dans son organisation – auxquels nous devons répondre. Il faut aujourd’hui admettre que, vu sa taille modeste, le canton du Jura n’est pas en mesure de relever les nouveaux défis sans une collaboration et une intégration plus forte entre les niveaux institutionnels ainsi qu’une répartition des tâches qui soit davantage efficace et pertinente.

Le présent message donne à la fois des visions et orientations stratégiques claires et propose des mesures indispensables pour les finances de l’Etat. Le Gouvernement a souhaité que ces mesures aient, dans toute la mesure du possible, du sens dans une perspective stratégique et qu’elles restent supportables économiquement et socialement. Ainsi, l’objectif défini de 40 millions à l’initiation du projet peut être atteint en intégrant le potentiel que recèle le projet « Modernisation de l’administration ». Cette réforme stratégique, pour laquelle le Gouvernement sollicite des moyens, doit être un projet phare de ces prochaines années en exploitant les synergies avec la prochaine arrivée de Moutier au sein de la République et Canton du Jura.

Le Gouvernement invite le Parlement à accepter l’arrêté portant approbation de l’actualisation du Plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan Équilibre 22-26 ».

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

David Eray
Président



Jean-Baptiste Maître
Chancelier d’Etat

Annexes : Arrêté portant approbation de l’actualisation du plan financier pour la période 2023-2026
liée à la mise en œuvre du programme Plan Equilibre 22-26
Plan financier 2023-2026
Liste des mesures

Annexe Plan financier 2023-2026 du compte de fonctionnement
PLAN FINANCIER 2023-2026 DE FONCTIONNEMENT - RECAPITULATION PAR NATURE
 (état : septembre 2022; en millions de francs; effets "Plan équilibre 22-26" intégrés uniquement pour 2023)

	Comptes		Budget		Plan financier		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
30 Charges de personnel	270	282	268	275	277	279	283
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	74	80	79	83	82	84	88
33 Amortissements du patrimoine administratif	18	18	18	18	18	19	19
34 Charges financières	6	5	5	4	4	4	4
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	12	11	11	14	17	17	18
36 Charges de transfert	500	479	484	495	509	515	521
37 Subventions redistribuées	113	113	113	116	117	117	117
39 Imputations internes	2	2	3	4	4	4	4
3 Charges	995	991	981	1'010	1'028	1'039	1'055
40 Revenus fiscaux	347	350	341	368	369	379	386
41 Patentes et concessions	25	37	37	26	26	26	26
42 Taxes	44	43	43	43	43	44	44
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	10	10	10	10	10	10	10
45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	9	9	10	5	4	4	5
46 Revenus de transfert	407	422	402	409	413	425	436
47 Subventions à redistribuer	113	113	113	116	117	117	117
48 Revenus extraordinaires	3	3	1	22	10	1	1
49 Imputations internes	2	2	3	4	4	4	4
4 Revenus	961	990	961	1'004	995	1'009	1'029
Excédent de charges (-) ou de revenu (+)	-34	-1	-21	-6	-33	-31	-26
Résultat avant les mesures Plan Equilibre 22 - 26				-15	-42	-39	-34
Mesures Plan Equilibre 22-26				9	30	34	31
Résultat après les mesures Plan Equilibre 22-26				-6	-12	-6	-4

Principales hypothèses et paramètres retenus pour l'actualisation du Plan financier 2023 -2026*Programme OPTI-MA (mesures 125)*

Comme déjà indiqué l'année dernière, la mesures 125 prendra fin dans les délais autorisés à savoir dès 2024. La péjoration financière s'élève à 4,1 millions.

Charges de personnel (rubrique 30)

Comme indiqué dans le cadre du budget, l'inflation implique une progression des charges de personnel de 5,7 millions entre 2022 et 2023. L'inflation annuelle dès 2024 est retenue à 0,8% contre 0,5% lors de la précédente planification. Les autres hypothèses pour les années suivantes n'ont pas été adaptées.

Biens, services et autres charges d'exploitation (rubrique 31)

La tendance voyant une diminution des déplacements est également confirmée tout comme la progression marquée de la maintenance informatique.

Les frais de détention observent toutefois une progression de 1 à 2 millions et les mesures d'assainissement, financées par le Fonds des déchets, des charges supplémentaires de 1 million par rapport à la précédente planification.

La variation du prix de l'énergie est également prise en considération pour 1 million supplémentaire sur l'année 2023 et 0,5 million pour les années suivantes par rapport au plan financier de l'année précédente. L'évolution pour les années 2024 et suivantes se base sur la connaissance du marché à terme de l'électricité au début septembre 2022.

Charges financières (rubrique 34)

L'augmentation des taux d'intérêts constatée durant le premier semestre et projetée jusqu'en 2026 n'a que peu d'impact sur l'évolution des charges financières eu égard à la structure actuelle de la dette (répartition des échéances, renouvellement régulier de prêts qui ont actuellement des taux supérieurs à ceux des projections et swaps de taux d'intérêts).

Charges de transfert (rubrique 36)

Les principaux domaines concernés sont la santé, le social, la formation et les transports. Leur maîtrise a toujours représenté un des principaux défis. Entre 2022 et 2026, l'augmentation annuelle moyenne est de 2,4% contre + 1,9% prévue lors de la précédente projection.

Pour la santé, les activités hospitalières restent en progression entre un million et un million et demi par année (+ 1% à 1,5%). De même, le financement des soins affiche une augmentation d'un million et demi par année. Par rapport au dernier plan financier, le niveau des charges projeté en 2023 est certes moindre mais la progression est légèrement plus importante.

Pour le social, l'augmentation annuelle moyenne en matière de besoins, notamment pour les subsides pour la réduction des primes d'assurance-maladie et les institutions sociales s'élève à 5 millions. Les progressions s'avèrent plus importantes que la précédente planification financière (3,7 millions).

Le secteur de l'asile concerne le domaine du social. L'actualité récente explique une progression de 4 millions en 2023 et 2024 puis une réduction des besoins pour l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) par rapport à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Les domaines de la formation et des transports n'ont pas fait l'objet d'importantes variations par rapport à l'exercice précédent.

Revenus fiscaux (rubrique 40)

La poursuite des réformes fiscales en faveur des personnes morales implique une baisse supplémentaire du taux d'imposition dès 2024. A ce facteur s'ajoutent les différents risques et opportunités en lien avec l'environnement économique, sanitaire et démographique. Malgré les nuages perceptibles par le SECO au niveau national, les bonnes perspectives des principales

entreprises jurassiennes observées en été 2022 ne sont actuellement pas remises en question dans le plan financier.

L'impôt des personnes physiques bénéficie d'un taux de croissance intégrant l'inflation corrigée par la neutralisation de la progression à froid en correspondance.

Globalement, la progression des revenus fiscaux entre 2022 et 2026 est de 42 millions soit une augmentation annuelle moyenne de + 2,2%, contre 1,8% lors du précédent plan financier.

Revenus régaliens et de concessions (rubrique 41)

La réserve pour distributions futures sert de réserve de fluctuation destinée à assurer la constance des versements à la Confédération et aux cantons sur la base de la convention entre la Confédération et la Banque nationale Suisse (BNS) 2020-2025.

Cette dernière règlemente la répartition des versements de la manière suivante :

Réserve pour distributions future + résultat annuel	Versement cantons /Conf	Versement à RCJU
≥ 40 mrd	6 mrd	34.3 mios
≥ 30 mrd	5 mrd	28.5 mios
≥ 20 mrd	4 mrd	22.9 mios
≥ 10 mrd	3 mrd	17.1 mios
< 10 mrd	Max 2 mrd, le solde de la réserve distributions futures ne peut devenir négatif	Max 11.4 mios

La réserve pour distribution future se chiffre 31 décembre 2021 à 103 milliards. A cette date, les placements sur devises se chiffrent à 966 milliards. Le 29 juillet 2022, la BNS a annoncé une perte de 95 milliards pour le premier semestre 2022. Ce résultat intermédiaire s'explique principalement par les marchés financiers défavorables à la fois sur le marché obligataire (hausse des taux) et sur celui des actions (baisse des cours).

Dans la communication qu'elle a publiée au sujet des résultats du deuxième trimestre 2022, la BNS signale cependant que, du fait de sa dépendance vis-à-vis des évolutions sur les marchés de l'or, des devises et des capitaux, de fortes fluctuations sont la règle, et qu'il n'est que difficilement possible d'en tirer des conclusions pour le résultat de l'exercice.

Il faudra attendre le 9 janvier 2023 pour disposer de premières indications sur le résultat annuel 2022 de la BNS et, par conséquent, sur le montant des distributions de son bénéfice.

De plus, la BNS dispose d'une provision pour réserves monétaires de 96 milliards. Son éventuelle utilisation nécessite d'être clarifiée face aux moins-values boursières dont font l'objet les placements sur devises durant cet exercice.

Le risque en lien avec ces recettes a clairement été identifié l'an dernier. Pour cette raison, le Gouvernement a tenu compte d'un besoin de 11 millions dans les mesures d'économies à trouver pour le PE 22-26.

Tout comme au budget 2023, en raison des incertitudes élevées, il a été décidé de retenir 4 parts sur l'ensemble de la période, soit des recettes pour le Canton de 22,9 millions contre 34,3 millions escomptés lors de la précédente planification financière.

Revenus de transfert (rubrique 46)

Il s'agit de recettes en provenance de la Confédération et des communes en faveur de prestations réalisées ou d'aides financières accordées par l'État.

La principale variation concerne la péréquation financière fédérale, dont la volatilité des montants annuels est bien connue. Par rapport à la précédente planification, il a pu être observé que non seulement la récente réforme mais en plus les bons résultats 2019 des entreprises jurassiennes ont expliqué les baisses des montants perçus jusqu'en 2023. La baisse des recettes particulièrement perceptible dans le canton du Jura en 2020 permet toutefois de s'attendre à une baisse de l'indice des ressources dès 2024. Ainsi, par rapport à la précédente planification, il est attendu les montants supplémentaires sur les trois années concernées par l'exercice 2020 : 3,3 millions en 2024, 1,3 million en 2025 et 0,3 million en 2026.

Une progression de la part cantonale à l'IFD est également attendue pour chaque année à hauteur de 2,3 millions par rapport à l'ancien plan financier.

Les autres recettes n'ont pas fait l'objet de variations significatives.

ARRETE PORTANT APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN FINANCIER POUR LA PERIODE 2023–2026 LIEE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « PLAN EQUILIBRE 22-26 »

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre e, de la Constitution cantonale (1),

vu les articles 18, 19, et 63, lettre a, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (2),

vu l'arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2022 – 2026 du 15 décembre 2021,

arrête :

Article premier¹ L'actualisation du plan financier pour la période 2023 – 2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22-26 » est approuvée.

² Les objectifs financiers à atteindre par la réalisation d'économies, l'augmentation de recettes et la reconsidération d'investissements sont définis annuellement comme il suit :

- 2023 : 11,4 millions ;
- 2024 : 33,0 millions ;
- 2025 : 37,3 millions ;
- dès 2026 : 34,2 millions.

Art. 2¹ Les mesures du programme « Plan équilibre 22-26 » pour lesquelles la modification de bases légales relevant de la compétence du Parlement est nécessaire seront soumises à celui-ci au plus tard le 30 juin 2024.

² Une mise à jour de la planification des investissements sera présentée au Parlement en même temps que le budget 2024.

Art. 3 Le Gouvernement est autorisé à lancer le projet « Modernisation de l'administration » selon les modalités décrites dans le message du Gouvernement au Parlement du 27 septembre 2022 relatif à l'arrêté portant approbation de l'actualisation du Plan financier pour la période 2023-2026 liée à la mise en œuvre du programme « Plan équilibre 22 – 26 ».

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :
Brigitte Favre

Le secrétaire :
Fabien Kohler

(1) RSJU 101

(2) RSJU 611